

Séance du 25 Mai 2009

Le vingt-neuf mai deux mille neuf, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly dûment convoqués par Mme le Maire se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 18 mai 2009

Date d'affichage : 02 juin 2009

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette.

Etaient excusés : M. LEMERRE Eugène (procuration M. DUPONT) ;
M. BOURDON Noël (procuration M. LEROUXEL).

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Chemin de la Hermanière

M. CORON informe le conseil qu'il n'a pas reçu tous les devis demandés, un seul lui étant parvenu. La décision est donc reportée au mois prochain.

M. DUPONT fait remarquer qu'il faudrait étudier la possibilité de creuser une rigole à l'est du chemin sur le tronçon compris entre l'Hôtel Blanc et la Hermanière à la place de la haie. Il serait souhaitable également de contacter l'entreprise L'HERMITTE qui a souvent travaillé pour la commune.

Après discussion, il est convenu de réétudier les travaux à envisager et leur coût.

II. Lotissement Le Bois Hébert : conditions particulières de vente des lots 1, 2 et 3 (reçu le 28/05/2009)

Mme le Maire rappelle que, lors de la séance du 25 août 2008, le problème de la haie existante en bordure de route avait été évoqué pour les lots 1, 2 et 3.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'imposer les conditions particulières suivantes aux futurs propriétaires des lots ci-dessus énoncés :

- La haie longeant la RD 29 a été plantée par les élèves de l'école, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement et la Fédération Départementale de la Chasse : elle devra donc être conservée en l'état ;
- La commune entretiendra le côté route et maintiendra les plants à une hauteur maximale de six mètres du sol ;
- L'entretien côté terrain privé sera à la charge du propriétaire ;
- Si un plant venait à disparaître, le propriétaire s'engage à le remplacer avec la même espèce bocagère locale ;
- La clôture en limite de terrain sera positionnée du côté interne de la haie (côté parcelle).

III. Point sur l'étude du regroupement éventuel de la communauté de communes de Marigny en communauté d'agglomération avec Saint-Lô et Torigni sur Vire

Mme le Maire rappelle l'historique de cette étude, les réunions thématiques qui ont eu lieu, les enjeux et les interrogations qui peuvent découler de cette fusion. Puis elle donne la parole à M. BOURGE, membre du bureau de la communauté de communes (qui s'est réuni pour étudier différents points de ce rapprochement), et membre du comité de suivi de cette étude.

M. BOURGE fait le compte-rendu au CM des différentes réunions auxquelles il a assisté, il expose les avantages et inconvénients qu'une telle mesure pourrait entraîner, en particulier sur la gestion de la commune, sur l'impact fiscal des ménages, sur la gouvernance de cette structure.

Il fait part au CM de son inquiétude sur le caractère précipité que certains hommes politiques voudraient faire prendre à ce regroupement : trop d'interrogations (en particulier l'avenir de la taxe professionnelle, qui est le pilier financier de cette communauté d'agglomération), les compétences, le choix et le financement de nouveaux projets, la dette des communes et communautés de communes. Il estime qu'il y a trop de questions sans réponses.

Mme le Maire reprend la parole et ajoute que la taille de cette communauté d'agglomération n'est pas satisfaisante, il aurait été préférable d'étudier un rapprochement avec le Saint-Lois et le Coutançais. Elle informe le CM qu'une assemblée générale de la communauté de communes est prévue jeudi 28 mai, que ce projet est à l'ordre du jour. Elle souhaite que les délégués qui représentent les élus de la commune puissent connaître le sentiment de chacun sur ce projet.

Elle fait un tour de table : le CM émet un avis défavorable, certains estimant que même si ce projet devait voir le jour, les délais sont trop courts. Nombre de conseillers seraient davantage favorables à un regroupement centre Manche.

IV. Salle intercommunale d'Hébécrevon

Mme le Maire présente au CM le projet de salle socio-culturelle d'Hébécrevon. La communauté de communes a accepté de laisser la subvention pour cette salle à la commune d'Hébécrevon, mais aujourd'hui, la commune d'Hébécrevon demande à la communauté des communes de financer à hauteur de 20% la transformation de cette salle communale en salle socio-culturelle (pour un montant de 227 065,87€). Elle fait remarquer qu'il s'agit d'une salle qui restera communale.

Le CM dans son ensemble donne un avis défavorable à cette demande, cette salle étant mal placée géographiquement, et d'une capacité trop petite pour une communauté de communes.

V. Assurances

Mme le Maire fait part au CM de sa rencontre avec Mme REGNAULT, référent collectivité de notre assureur « GROUPAMA ». Elle informe que les contrats ont été revus, que le montant des échéances est en baisse, la nouvelle proposition est de 3306 € au lieu de 3603 €.

Contrat d'assurance « mission collaborateurs et administrateurs » (reçu le 28/05/2009)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à sa rencontre avec Mme REGNAULT, Conseillère Groupama de la commune, une proposition de contrat garantissant les déplacements des agents et des conseillers avec leur véhicule personnel, lui a été faite. Le montant demandé est de 248.68 € HT (dans la limite de 2 500 Km par an). Cette somme serait couverte par la nouvelle proposition financière du contrat principal « Villassur » qui présente une moins value d'environ 300 €, avec les mêmes garanties que précédemment.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de souscrire un contrat d'assurance « mission collaborateurs et administrateurs », pour un montant HT de 248.68 € (dans la limite de 2 500Km par an) ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce contrat, ainsi que le nouveau contrat principal « Villassur ».

VI. Café de pays

Mme le Maire fait part du souhait de Mme Nathalie MARIE d'installer une terrasse devant le café de pays afin de visualiser ses heures d'ouverture. Elle fait valoir que cela permettrait de sécuriser la sortie du commerce. Après discussion, 7 conseillers sont favorables à l'installation d'une terrasse, 5 souhaitent attendre les conclusions de l'étude en cours pour réduire la vitesse dans l'agglomération et les propositions qui seront

faites par les responsables voiries du Conseil Général, et 3 sont contre ce projet. Mme le Maire conclut que le CM a besoin d'un plan détaillé et précis de ce projet et de l'avis de la DDE pour pouvoir répondre à cette demande.

VII. Presbytère

Mme le Maire rend compte au CM de son déplacement à Caen dans les locaux de la DRAC, le 7 mai 2009, où était réunie la commission de classement des monuments. Elle fait part de son intervention demandant en particulier la non extension du « périmètre de protection ».

Lors d'une communication téléphonique avec M. NAFYLIAN de la DRAC, elle a appris que la commission a demandé le classement en totalité du bâtiment du presbytère (extérieur et intérieur). Par ailleurs, le périmètre de protection dans lequel il se situe déjà sera étendu, M. GERMAINE, ABF de la Manche, n'ayant pas souhaité, pour des raisons matérielles et humaines, étudier notre demande de périmètre de protection adapté. Sur les conseils de M. FICHET de CLAIRFONTAINE, membre de la commission, Mme le Maire a pris rendez-vous et rencontrera M. OPEZZO, du CAUE, mercredi prochain afin de lui faire part de nos difficultés et de tenter de faire appel de cette décision.

VIII. Ligne THT

Mme le Maire informe le CM que l'enquête publique concernant le passage de la ligne à très haute tension (THT) sur le territoire de la commune ainsi que l'enfouissement de la ligne 225 000 volts (secteur du Poteau, la Fosse) se déroulera du 2 juin au 3 juillet 2009.

Tous les documents concernant ces projets pourront être consultés en Mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture, des registres seront à la disposition du public pour recueillir toutes les remarques ainsi que des enveloppes affranchies pour communiquer avec la commission d'enquête.

Un commissaire enquêteur assurera une permanence le mardi 16 juin 2009 de 10 heures à 12 heures à la Mairie de Carantilly : il recevra les personnes qui le souhaitent. Il est également possible de consulter ce dossier dans une autre commune dont la liste est affichée à l'extérieur.

IX. Assainissement

Mme LEDOUX, rapporteur, rend compte des différents points examinés lors de la réunion de commission du 30 avril.

* 4 foyers ne sont toujours pas raccordés.

* Téléalarme pour la station d'épuration : la commission propose au CM de l'installer, elle a été payée et le risque peut être important en cas de dysfonctionnement. Pour terminer l'installation de cette alarme il faut ouvrir une ligne téléphonique dédiée. Le CM donne son accord à l'unanimité.

* Deux habitants du « Poteau » demandent s'ils peuvent avoir la possibilité de se raccorder au réseau de Marigny. Mme le maire informe le CM qu'elle a pris contact avec M. le Maire de Marigny qui veut bien étudier cette possibilité. D'autre part une saisie officielle de cette demande est nécessaire, afin de recueillir l'avis des autres riverains.

* Demande de M. Henri LEROUXEL qui peut être amené à utiliser l'eau de la ville pour l'usage de sa ferme, eau qui n'est pas rejetée dans le réseau mais qui pourrait lui être facturée. La commission propose que M. LEROUXEL se dote d'un compteur à eau supplémentaire afin de pouvoir relever la quantité exacte rejetée dans le réseau. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette solution.

X. Association « Les fleurs de la Mémoire » (reçu le 28/05/2009)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la vente de bleuets lors de la cérémonie commémorative du 8 mai dernier, les enfants présents ont souhaité s'investir un peu plus dans une action de reconnaissance des soldats alliés morts pour la France.

L'association « Les fleurs de la Mémoire » a retenu leur attention : un engagement de fleurir au moins une fois par an une ou plusieurs tombes de soldats américains semblait correspondre à leurs attentes.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre l'engagement, au nom de la commune, de fleurir 10 tombes de soldats américains reposant dans le cimetière militaire de Colleville-sur-Mer (Calvados). Une subvention unique de 20 € est de plus accordée à cette association.

Le Conseil autorise donc Mme le Maire à signer la fiche d'engagement et à mandater la somme de 20 € sur le compte 6574 du budget communal.

XI. Fleurissement

Melle PAISANT, rapporteur, rend compte au CM de l'action des bénévoles et des élus qui pendant deux jours ont fait de leur mieux pour embellir la commune.

XII. Tennis de table

Melle PAISANT demande au CM s'il est d'accord comme les autres années de fournir une coupe à l'occasion du tournoi de tennis de table qui se déroulera à Carantilly.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,